

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

2026-AI152

Objet : Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration du CIAS.

Le Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne
24, rue des Landes
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles (CSAF), notamment ses articles L. 123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-27 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023D61 du 22 mai 2023 portant création du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour gérer les Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) des communes de Palluau, Falleron et Saint-Etienne du Bois ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2026D59 du 27 avril 2026 fixant à 6 le nombre de représentants de la société civile nommés par le Président pour composer le conseil d'administration du CIAS ;

Vu l'appel à candidature lancé le 20 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L123-6 du CSAF ;

Vu les candidatures adressées au président de la communauté de communes ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale Vie et Boulogne :

- **Madame GOTTHARDT Béatrice**
- **Madame CHAUVIN Christine**
- **Madame FUZEAU Sandrine**
- **Madame DESMONS Dominique**
- **Madame MATHIEU Angélique**
- **Madame GRELLIER Paulette**

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Vendée et notifié aux intéressée(s).

Fait au Poiré sur Vie, le 18 mai 2026.



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.